

#### Saint Julien de l'Escap, Le 1er juin 2025

Objet: Saison de chasse 2025-2026

#### **NOUVEAUX CHASSEURS**

Madame, Monsieur,

Vous avez passé avec succès les épreuves de l'examen du permis de chasser et nous vous en félicitons en vous souhaitant la bienvenue parmi les chasseurs de la Charente-Maritime.

Nous avons le plaisir de vous proposer une 1ere validation valable sur tout le territoire national, petits et grands gibiers, au prix unique de 64.98€, assurance comprise!

En Charente Maritime, les nouveaux chasseurs peuvent bénéficier de l'assurance gratuite que propose notre Fédération avec **TERRASSUR Assurances** (soit une économie de 24.00€), et d'un abonnement d'un an offert à la revue trimestrielle « **Chasseur en Nouvelle Aquitaine** ».

#### Pour obtenir votre première validation :

Il vous suffit de renseigner et nous retourner avec votre règlement le bon de commande « NOUVEAUX CHASSEURS » ci-joint et une copie de votre permis de chasser.

N'oubliez pas de **signer l'attestation** sur l'honneur (cadre F) et de joindre votre règlement (**chèque à l'ordre de REGIE CHASSE 17**).

Si vous souhaitez valider par internet, créez votre compte sur le site de la FDC17 www.chasseurs17.com

Cliquez sur



cliquez sur « s'inscrire maintenant », (présent en bas de page)

Pour les personnes **mineurs**, validation par courrier uniquement. Nous retourner le bon de commande avec le cadre D complété « autorisation parentale ».

Dès réception de votre demande, nous vous adresserons votre titre annuel du permis de chasser et vos carnets de prélèvement.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le "Service Guichet Unique" au 05.46.59.51.12 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

De nombreuses ACCA proposent la carte de chasse gratuite aux nouveaux chasseurs. Si vous souhaitez plus d'information sur les ACCA participant à cette action, n'hésitez pas à nous contacter.



Prévoir un délai minimum de 15 jours pour la réception des documents

Vous souhaitant une excellente première saison de chasse, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président, Christophe BOUYER

# Mode d'emploi pour valider votre permis



## COMPLETEZ LES CADRES B, C, H

Cadre B : votre identité

- Cadre C : les références de votre permis de chasser- Cadre H : BECASSE



## COMPLETEZ EVENTUELLEMENT LE CADRE D

Seuls les mineurs ou majeurs en tutelle sont tenus de faire compléter l'autorisation de chasser accordée par leur père, mère ou tuteur (Cadre D).



## CHOISISSEZ VOTRE VALIDATION avec ou sans assurance (CADRE E)

La demande de renouvellement de votre permis de chasser pour la prochaine saison vous est proposée sous la forme d'un devis à cocher selon votre choix.

N'OUBLIEZ PAS DE DATER ET SIGNER VOTRE DEMANDE.



## SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (CADRE F)

Vous n'envoyez pas votre permis (volet permanent avec photo) ni votre attestation d'assurance chasse mais vous devez impérativement dater et signer la « déclaration sur l'honneur » qui figure sur votre demande de validation (cadre F).

Attention: l'absence de signature entraînera le rejet de votre dossier (obligation légale).



## **PAYEZ**

- Établissez un seul règlement du montant correspondant à votre choix de validation.

Vous pouvez régler :

- Par chèque bancaire à l'ordre de « Régie Chasse 17 ».
- Par carte bancaire (par Internet et sur place).



## ENVOYEZ VOTRE DEMANDE

Joignez dans l'enveloppe prévue à ce seul usage, les deux documents suivants :

- Le document validation du permis de chasser complété et signé.
- Votre **chèque**, correspondant au montant de la validation que vous aurez choisie.
- N'oubliez pas d'affranchir votre enveloppe avant de la poster.

#### **NOTEZ ENFIN QUE:**

- Vous devez obligatoirement être assuré pour faire valider votre permis de chasser.
- Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.



# Permis de chasser NOUVEAUX CHASSEURS Saison 2025-2026

CADRE D Autorisation parentale pour mineurs et majeurs en tutelle :	CADRE A Nom:					
Nom : Père / Mère / Tuteur / Juge des tutelles* :	Prénom 1 : Prénom 2 : Prénom 4 : Prénom 4 :					
Prénom:	Adresse:					
Le/Signature :	Code postal et Ville :					
*Rayer la mention inutile	CADRE C Référence du permis de chasser ou du document étranger équivalent					
CADRE B	Numéro :					
NGOVI /	Délivré le : / /					
Né(e) le ://	N° Département :					
A:Dépt N°:	OFD duralizate					
Tél.:	Certificat provisoire					
Port.:	CADRE H Carnet prélèvement					
E-mail:						
	BÉCASSE Papier ou Je ne chasse pas la bécasse					
Pour une validation par internet : www.chasseurs17.com (Vous munir d'une adresse mail distincte et N° identifiant : IDGU) Pour les mineurs, contacter la Fédération.						
CADRE E Pour tout renseignement : 05 46 59 5	51 12 uniquement de 14 h à 16 h					
	Tarif					
Nature de la validation Cochez	les cases correspondant à votre choix					
Formule Unique  PERMIS NATIONAL Petits et Grands Gibie	rs □ 64,98 €					
Abonnement Gratuit pour les nouveaux chasseurs.	□ OUI □ NON					
Assurance Gratuite pour les nouveaux chasseurs.	□ OUI □ NON					
Pour les formules temporaires 3 et 9 jo	ours, complétez le CADRE G au verso de cette page.					

Libellez votre chèque à l'ordre de « Régie chasse 17 ». Retournez la feuille, datez et signez impérativement dans le « cadre F »

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE UNIQUEMENT N° du chèque :

# DOCUMENT OFFICIEL À RENVOYER DATÉ ET SIGNÉ

# Causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- Aux personnes mentionnées dans l'article L423-15 du Code de l'environnement.
- Aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

#### Notamment:

- 1° Les mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- 2° Les majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- 3° Ceux qui, par suite d'une condamnation, sont privés du droit de port d'armes ;
- 4° Ceux qui n'ont pas exécuté les condamnations prononcées contre eux pour l'une des infractions prévues par le présent titre ;
- 5° Tout condamné en état d'interdiction de séjour ;
- 6° Les personnes atteintes d'une affection médicale ou d'une infirmité, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, rendant dangereuse la pratique de la chasse ;
- 7° Les personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 ;
- 8° Les personnes privées, en application des articles L.423-25-4 ou L.428-14, du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser, ou dont le permis est suspendu en application des articles L.423-25-2, L.423-25-4 ou L.428-15; 9° Ceux qui sont inscrits au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes FINIADA, visé à l'article L.312-16 du code de sécurité intérieure.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du Code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

## **CADRE F** Déclaration sur l'honneur

L'attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse doit être présentée avec le document de validation du permis de chasser et le permis de chasser lors de tout contrôle en action de chasse.

Je soussigné,

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable;
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse.
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse.
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande dans les conditions indiquées dans le cadre E :

Fait à :	
Le :	ture (obligatoire) :

# CADRE G Cadre réservé aux demandes particulières :

Validations temporaires 3 et 9 jours

3 Jours	9 Jours	Département	Option Grand gibier	Périodes	Montant
				du au	

Correspondance:

Attention ! Prévoir un délai minimum de 15 jours pour la réception de votre validation.

Les validations ne sont pas délivrées sur place, vous pouvez déposer votre dossier

à l'accueil (du lundi au vendredi de 9h30 à 16h) et votre validation vous sera envoyée par courrier.

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via rgpd@chasseurs17.com. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO (Délégué à la Protection des Données) à l'adresse rgpd@chasseurs17.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA, d'après les articles 6.1 c et 23 du RGPD, auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.